

STATISTIQUES DU COMMERCE INTERNATIONAL DE MARCHANDISES ET DE SERVICES

Cadre conceptuel

I. Statistiques du commerce internationale de marchandises (SCIM)

- L'expression « statistiques du commerce international des marchandises » (SCIM) se rapporte aux données sur les mouvements de marchandises échangées entre pays et régions.
- Les statistiques du commerce international de marchandise sont généralement utilisées pour :
 - *élaborer des politiques commerciales nationales, régionales et internationales, y compris les négociations commerciales, le suivi des accords commerciaux et le règlement de différends commerciaux*
 - *élaboration des politiques économiques générales,*
 - *analyser des marchés pour identifier des sources d'approvisionnement ou des débouchés extérieurs ;*
 - *calculer des indices de prix (par exemple, les indices du coût de la vie, etc.), notamment sur le champ des biens importés*
 - *Alimenter en données **la comptabilité nationale et la balance des paiements, ainsi la prévisions des agrégats macro-économiques***

I-1. Recommandations et encouragements des SCIM 2010: Directives générales

- *En règle générale, il est recommandé d'enregistrer toutes les marchandises qui augmentent ou diminuent le stock des ressources matérielles d'un pays en entrant sur son territoire économique (importations) ou en le quittant (exportations) : **inchangé***
- *Concernant le commerce inférieur au seuil des douanes et des statistiques, la recommandation est de l'estimer et l'inclure s'il est économiquement significatif : **nouveau encouragement***
- *S'agissant du changement de propriété : il faudra l'utiliser comme critères pour enregistrer certaines marchandises que dans des cas exceptionnels lorsque la directive générale n'est pas applicable ou n'est pas suffisante (navires et les aéronefs, les satellites et leurs lanceurs, les lignes d'électricité, les oléoducs et gazoducs et les câbles de communication sous-marins et les équipements mobiles) : **nouvelle recommandation***
- *Au titre de la date d'enregistrement : il est recommander, en règle générale, d'enregistrer les marchandises au moment où elles sont admises sur le territoire économique d'un pays ou lorsqu'elles le quittent ; quand le système de collecte repose sur les douanes, ce moment peut fréquemment être assimilé à la date de présentation de la déclaration douanière : **inchangé***

I-2. Recommandations et encouragements des SCIM 2010: Directives spécifiques

Concernant certaines catégories de biens, les directives spécifiques précisent si ces biens doivent être :

- a) *Inclus dans les statistiques du commerce international de marchandises*
- b) *Exclus des statistiques du commerce international de marchandises*
- c) *Exclus des statistiques du commerce international de marchandises, mais enregistrés séparément afin d'aider à calculer les totaux des échanges internationaux de marchandises aux fins de **la balance des paiements, de la comptabilité nationale** et d'autres besoins statistiques*

NB: *Pour certaines catégories de biens qui présentent un intérêt particulier pour les utilisateurs, il est recommandé que ces biens ne soient pas seulement inclus dans les positions appropriées de la classification par produit, mais soient également identifiés séparément (codés) à des fins d'analyse.*

I-2. Recommandations et encouragements des SCIM 2010: Directives spécifiques

Marchandises qu'il est recommandé d'inclure :

- *Or non-monnaire ;*
- *Billets de banque et titres non émis, et pièces qui ne sont pas en circulation ;*
- *Aide humanitaire, y compris l'aide d'urgence ;*
- *Les biens acquis par toutes les catégories de voyageurs, y compris les travailleurs non résidents, ayant une certaine importance définie par la législation nationale ;*
- *Les biens en consignation ;*
- *Biens à transformer avec ou sans changement de propriété ;*
- *Les supports, qu'ils soient enregistrés ou non enregistrés ;*
- *Électricité, gaz, pétrole et eau ;*
- *Biens acheminés ou reçus par la poste ou par courrier ;*
- *Effets des travailleurs migrants ;*
- *Dons et donations ;*
- *.....*

I-2. Recommandations et encouragements des SCIM 2010: Directives spécifiques

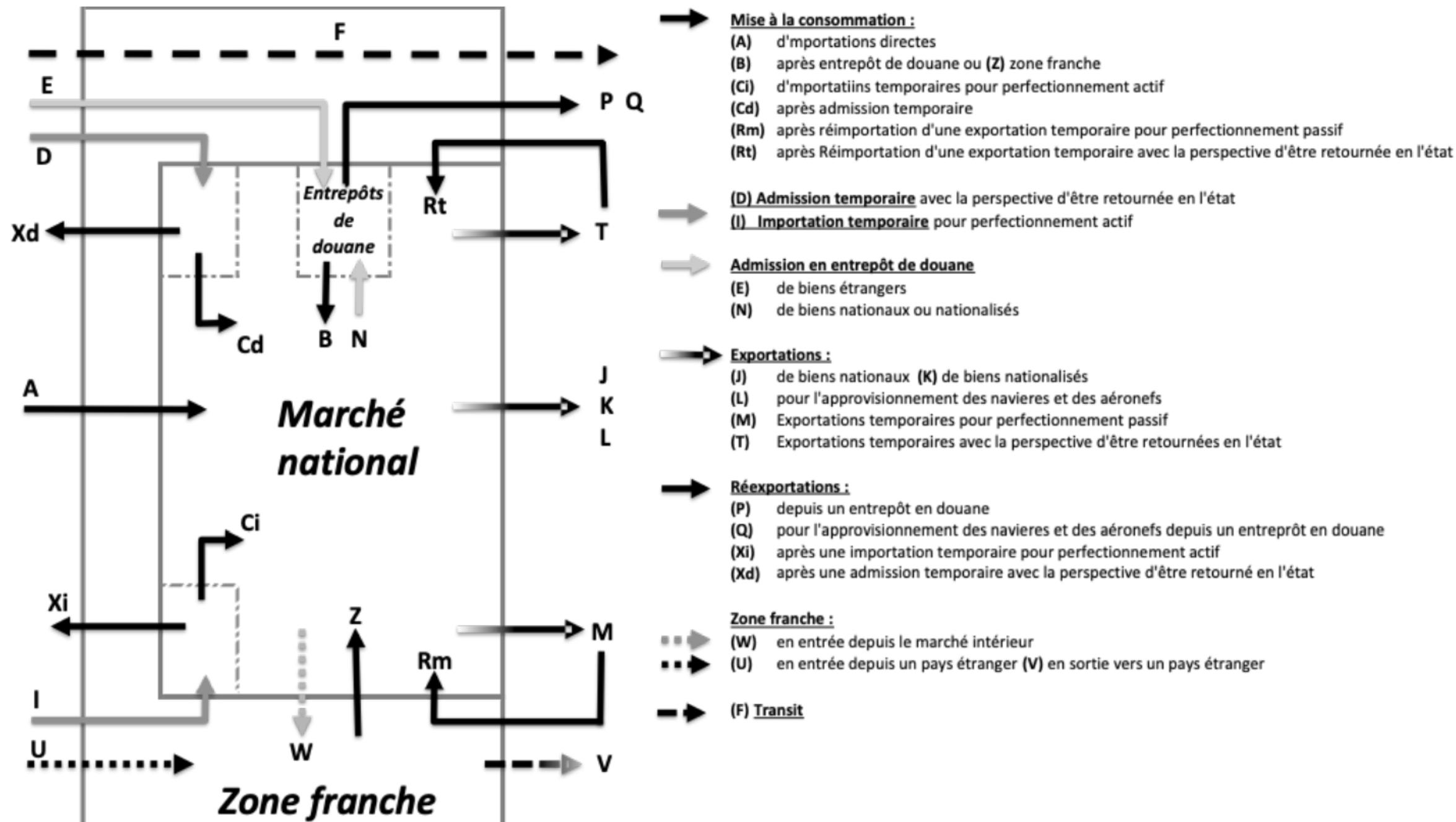
Marchandises qu'il est recommandé d'exclure :

- *Les biens qui franchissent les frontières temporairement pour des travaux de réparation ou d'entretien à l'étranger ;*
- *Déchets et débris ;*
- *Les biens qui pénètrent sur le territoire économique d'un pays ou le quittent illégalement et*
- *Biens perdus ou détruits après avoir quitté le pays exportateur, mais avant de pénétrer dans le pays importateur et après que l'importateur en a acquis la propriété.*

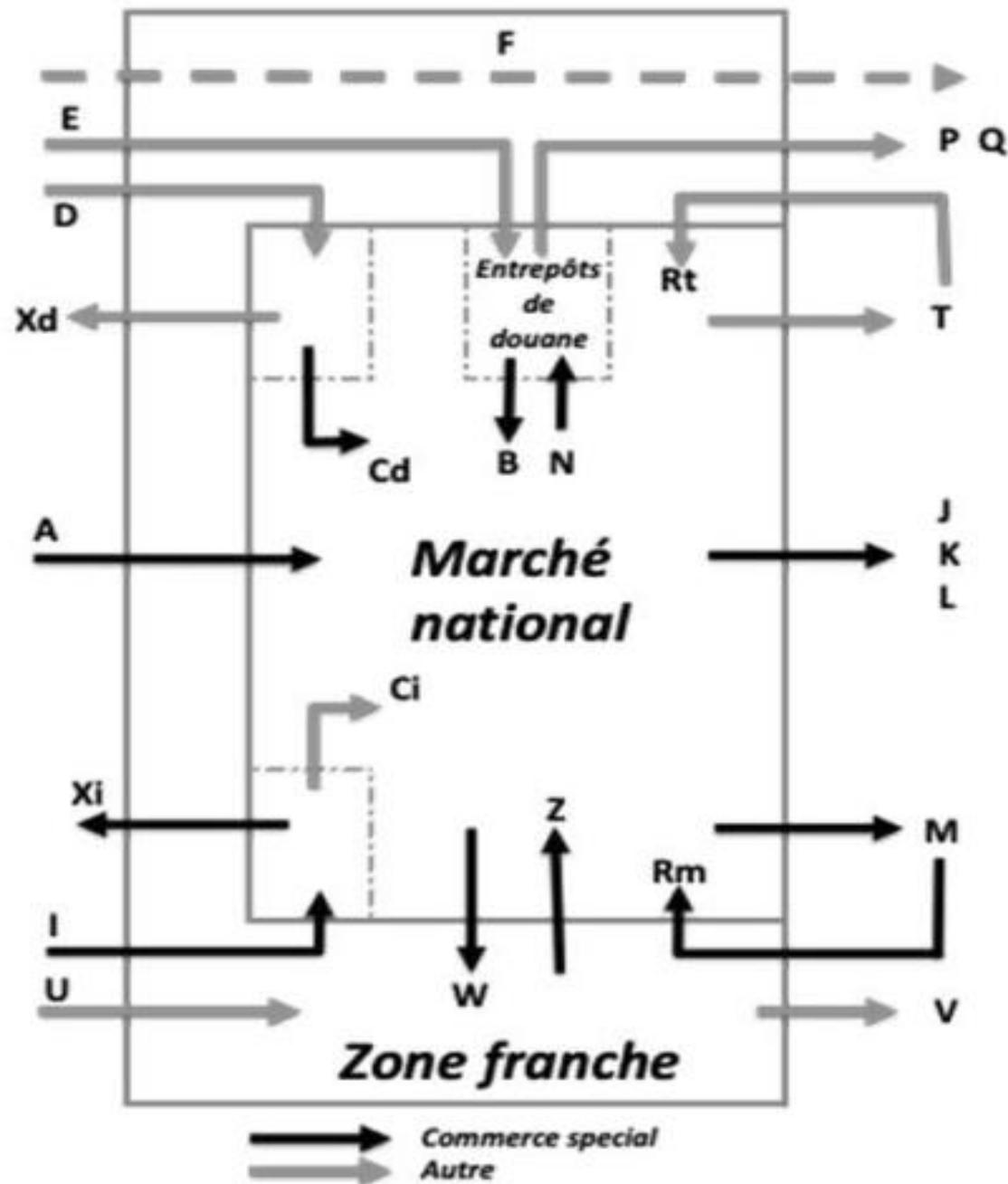
I-2-1. Cadre conceptuel des SCIM : système de commerce

- *Utiliser la Convention de Kyoto révisée et dans la mesure du possible, les définitions des termes douaniers qui figurent dans les annexes de cette convention (par. 2.3) ;*
- *Indiquer précisément les éléments territoriaux qui existent dans le pays, et s'ils sont ou non inclus dans son territoire statistique (par. 2.3)*
- *Inclure et identifier (coder) les réimportations et réexportations séparément à des fins d'analyse (par. 2.16 et 2.18)*
- *Inclure dans l'ensemble des données statistiques du commerce les informations sur les régimes douaniers appliqués à des transactions individuelles (par. 2.19 et 8.6)*
- *Utiliser le système de commerce général pour l'élaboration des statistiques des importations et des exportations (par. 2.20). Si le système de commerce spécial est utilisé, élaborer ou estimer, dans la mesure du possible, les biens importés et exportés à partir des entrepôts de douane, des locaux de perfectionnement, des zones franches industrielles ou des zones franches commerciales pour faciliter les ajustements nécessaires à l'estimation des données sur la base d'un système de commerce général (par. 2.28).*

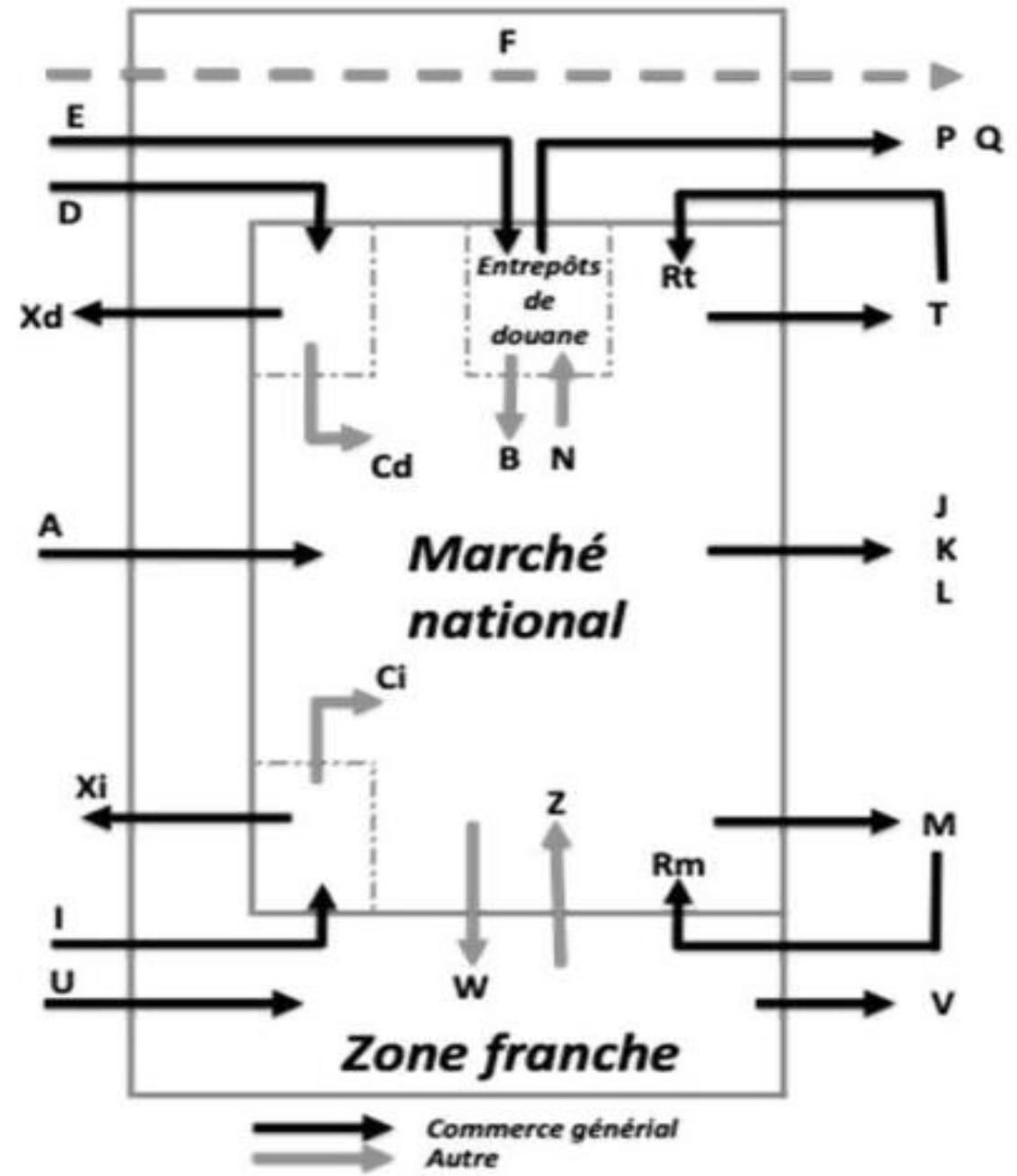
Graphique 2 : Principaux flux commerciaux de marchandises, vue d'ensemble



Commerce spécial



Commerce général

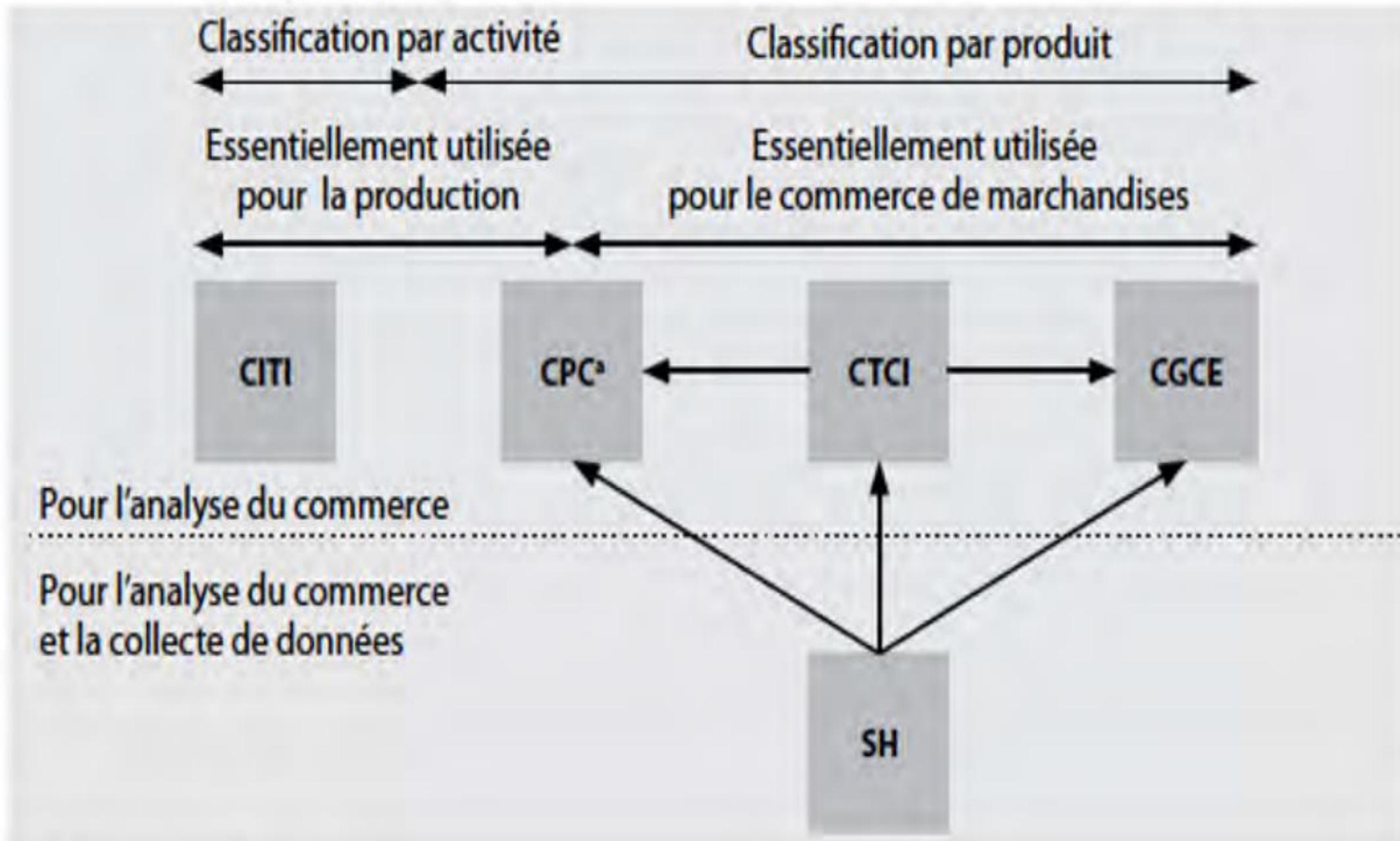


I-2-2. Cadre conceptuel des SCIM : Classification des produits

Deux systèmes sont généralement utilisés pour la classification des SCIM:

1. **Systeme harmonisé (HS)** : Le SH est une classification internationale qui permet de classer les produits sur une base commune adaptée aux besoins des douanes. Le SH est utilisé pour la collecte, l'élaboration et la diffusion des statistiques du commerce international des marchandises.
2. **Classification type pour le commerce international (CTCi)** : utilisée pour la diffusion et l'analyse des statistiques du commerce en fonction des besoins de l'utilisateur. Les considérations suivantes sont prises en compte pour le regroupement des produits :
 - a) La nature de la marchandise et les matières utilisées pour la produire ;
 - b) Le degré d'élaboration et les changements technologiques ;
 - c) Les pratiques du marché et utilisations du produit ; et enfin
 - d) L'importance du produit au regard du commerce mondial.

Graphique 5: Relation entre différentes classifications



I-2-3. Cadre conceptuel des SCIM : Evaluation

- Enregistrer une valeur statistique pour tous les biens figurant dans les SCIM, qu'ils aient été ou non vendus, échangés ou fournis sans paiement
- Adopter à des fins statistiques l'Accord de l'OMC sur l'évaluation en douane comme base d'évaluation de leur commerce international de marchandises
- Valoriser FOB, les biens exportés (valeur transactionnelle des biens et la valeur des services fournis pour acheminer les biens jusqu'à la frontière du pays exportateur) et CAF les importations (la valeur transactionnelle des biens, la valeur des services fournis pour acheminer les biens jusqu'à la frontière du pays exportateur et la valeur des services fournis pour acheminer les biens de la frontière du pays exportateur jusqu'à la frontière du pays importateur). **Les pays sont encouragés à élaborer comme informations supplémentaires la valeur des biens importés de type FOB**
- Elaborer des données distinctes pour le fret et l'assurance, au niveau le plus détaillé possible par produit et par partenaire pour les pays qui n'établissent que les valeurs des biens importés de type CAF. **Encouragement**
- Utiliser le taux de change pour la conversion des monnaies : lorsqu'il est nécessaire de convertir une monnaie, appliquer le taux de change dûment publié par les autorités compétentes du pays, celui qui reflète le mieux possible la valeur courante de cette monnaie dans les transactions commerciales exprimée dans la monnaie du pays déclarant, en vigueur au moment de l'exportation ou de l'importation

I-2-4. Cadre conceptuel des SCIM : **Mesure des quantités**

- *Collecte et communication des informations sur les quantités : collecter ou estimer, valider et communiquer en unités de quantité standard et en poids net les informations sur les quantités de toutes les transactions*
- *Facteurs de conversion des quantités : indiquer dans les métadonnées les facteurs de conversion en unités standard si des unités de quantité autres que les unités standard de l'OMD sont utilisées, ou si les unités de quantité diffèrent de celles recommandées pour la marchandise spécifique (sous-position à six chiffres du SH)*
- *Les unités standard de quantité de l'OMD sont les suivantes :*
 - Poids Kilogrammes (kg), carats (carat) Longueur Mètres (m) Surface Mètres carrés (m²) Volume Mètres cubes (m³), Litres (l) Energie électrique 1 000 kilowatt-heures (1 000 kWh) Nombre (unités) Pièces/articles (u), paires (2u), douzaines (12u), milliers de pièces/articles (1000u), paquets (paquet ou ensemble d'unités)

I-2-5. Cadre conceptuel des SCIM : Pays partenaire

- *Pays d'origine : suivre les directives internationales de la Convention de pour déterminer le pays d'origine*
- *Attribution du pays partenaire : dans le cas des importations, enregistrer le pays d'origine; dans le cas des exportations, le pays de dernière destination connue*
- *Pays de provenance : pour les importations, le pays de provenance enregistré comme deuxième pays partenaire, à côté du pays d'origine ; pour les exportations, l'enregistrement du pays de provenance n'est encouragé qu'en fonction des besoins de chaque pays*
- *Calcul des balances commerciales : utiliser les importations par pays d'origine et les exportations par pays de dernière destination connue*
- *Territoire économique des partenaires commerciaux : utiliser le territoire économique des partenaires commerciaux pour établir les statistiques du commerce par pays partenaire*

I-2-6. Cadre conceptuel des SCIM : Mode de transport

- *Ventilation des données par mode de transport : établir et diffuser les statistiques du commerce international des marchandises par mode de transport et par type de marchandise au niveau le plus détaillé possible*
- *Enregistrement du mode de transport : enregistrer le mode de transport utilisé lors de l'entrée des marchandises sur le territoire économique d'un pays ou lorsqu'elles en sortent*
- *Classification : documenter les catégories de transport utilisées. Les pays sont encouragés à utiliser la classification proposée pour l'élaboration et la communication des statistiques du commerce par mode de transport:*
 - Transport par air
 - Transport par eau
 - Transport par voie terrestre
 - Transport non classé ailleurs

I-2-7. Cadre conceptuel des SCIM : **Stratégies d'élaboration des données**

- *Utiliser les relevés douaniers : utiliser les relevés douaniers comme principales sources de données et sources préférées de données de manière générale*
- *Attribuer des codes de régimes douaniers : coopérer étroitement avec les experts des services de douane afin d'attribuer des codes de régimes douaniers et les transactions commerciales connexes de manière appropriée et conformément au système de commerce général ou spécial adopté*
- *Compléter les données douanières par des informations provenant d'autres sources, le cas échéant, afin d'assurer une couverture totale des statistiques du commerce international de marchandises. Utiliser des sources non douanières en remplacement des relevés douaniers disponibles que si elles permettent d'améliorer la qualité des statistiques du commerce*
- *Adopter une approche intégrée pour la collecte de données et se servir des registres du commerce et des numéros d'identification des entreprises pour obtenir les informations nécessaires, à moindres coûts pour les entreprises en cas d'utilisation de sources de données non douanières telles que des enquêtes auprès des entreprises*
- *Envisager en priorité de mettre en place des dispositions institutionnelles nécessaires pour assurer l'élaboration des statistiques du commerce de haute qualité, et procéder périodiquement au réexamen de leur efficacité*

I-2-8. Cadre conceptuel des SCIM : **Qualité des données et métadonnées**

- *suivre une approche systématique de la qualité des données et élaborer des normes et de bonnes pratiques connexes couvrant les dispositions institutionnelles, les processus et les résultats statistiques (tous les aspects de l'ensemble du programme des statistiques du commerce)*
- *élaborer une norme pour les rapports réguliers de qualité couvrant la gamme complète des processus et résultats statistiques, en se basant sur les principes et les normes en vigueur*
- *produire ou mettre à jour les rapports sur la qualité des statistiques du commerce international de marchandises au moins tous les cinq ans ou plus fréquemment, dans le cas où des changements méthodologiques ou des modifications de grande envergure interviennent dans les sources de données*
- *établir les rapports sur la qualité sur la base d'un ensemble d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs des statistiques du commerce international de marchandises, ainsi que sur la base d'une liste de contrôle portant sur la collecte, le traitement et la diffusion de données, afin d'évaluer les forces et les faiblesses du processus statistique et de mettre en évidence les mesures éventuelles d'amélioration de la qualité*

I-2-8. Cadre conceptuel des SCIM : **Qualité des données et métadonnées**

- *prendre en compte les dimensions suivantes lors de l'élaboration d'un cadre pour l'évaluation de la qualité : conditions préalables de la qualité, pertinence, crédibilité, exactitude, ponctualité, rigueur méthodologique, cohérence et accessibilité*
- *veiller à ce que les indicateurs répondent aux critères suivants : a) ils couvrent toutes les dimensions de la qualité ; b) ils sont fondés sur l'application cohérente d'une méthodologie rigoureuse ; et c) ils sont faciles à interpréter par les utilisateurs tant internes qu'externes*
- *accorder une haute priorité à l'élaboration des métadonnées et envisager leur diffusion en tant que partie intégrante de la diffusion des statistiques du commerce international de marchandises*

Tableau 3 : Dimensions de la qualité, mesures et indicateurs de la qualité

Dimensions de la qualité	Mesures et indicateurs de la qualité
Pertinence	<ol style="list-style-type: none">1. Disparités entre les intérêts des principaux utilisateurs et les statistiques établies du commerce international de marchandises en termes de concepts, de portée et de détails.2. Résultats des enquêtes sur la satisfaction des utilisateurs et réunions avec les groupes d'utilisateurs.
Exactitude	<ol style="list-style-type: none">4. Application de la confidentialité et son impact.5. Utilisation de techniques de validation des données et leur impact.6. Dans le cas des estimations basées sur des enquêtes par sondage du commerce international de marchandises, l'exactitude peut être mesurée par le biais des indicateurs suivants :<ol style="list-style-type: none">a. Erreurs d'échantillonnageb. Erreurs autres que d'échantillonnage :<ol style="list-style-type: none">i. Taux de réponse par unité ;ii. Taux de réponse par produit.7. Nombre et taille moyenne des révisions des données du commerce international de marchandises.b. Erreurs autres que d'échantillonnage :<ol style="list-style-type: none">i. Taux de réponse par unité ;ii. Taux de réponse par produit.7. Nombre et taille moyenne des révisions des données du commerce international de marchandises.
Ponctualité	Délai entre la fin de la période de référence et la date de la première publication (ou de la publication des résultats définitifs) des données du commerce international de marchandises.
Rigueur méthodologique	Nombre et niveaux de divergences par rapport aux normes statistiques internationales reconnues en ce qui concerne les concepts et les procédures de mesure utilisés dans la collecte et l'élaboration des statistiques du commerce international de marchandises (de préférence en termes de quantité des données concernées).
Cohérence	<ol style="list-style-type: none">1. Utilisation des concepts, classifications, sources de données et méthodes adoptés en commun.2. Disponibilité de tableaux de rapprochement appropriés.
Accessibilité	<ol style="list-style-type: none">1. Nombre et types des moyens utilisés pour la diffusion des statistiques du commerce international de marchandises.2. Niveau auquel tous les ensembles de données détaillées sont disponibles en pourcentage du total des ensembles de données statistiques du commerce international de marchandises produits.3. Diffusion de l'ensemble des métadonnées utilisées.

I-2-8. Cadre conceptuel des SCIM : Diffusion

- *appliquer la confidentialité passive dans la mesure du possible, à moins que l'utilisation de la confidentialité active ne soit déjà la pratique établie, voulue et acceptée*
- *rapporter toute information jugée confidentielle de manière détaillée au niveau supérieur de l'agrégation par produit et/ou par partenaire en vue de respecter la confidentialité de manière appropriée*
- *annoncer à l'avance les dates précises de publication et de révision des statistiques*
- *envisager la possibilité de publier des estimations prévisionnelles peu de temps après la fin de la période de référence*
- *élaborer une politique de révision harmonisée avec le calendrier de diffusion*
- *traiter tous les utilisateurs de la même manière et diffuser les données sans préférence pour un groupe d'utilisateurs au niveau tant national qu'international. choisir le mode de diffusion le mieux adapté aux besoins de leurs utilisateurs*

I-2-8. Cadre conceptuel des SCIM : **Thèmes supplémentaires**

- *produire et publier, sur une base mensuelle, trimestrielle et annuelle, des indices de quantité (quantum) ainsi que des indices des valeurs unitaires ou des prix pour leurs importations et exportations totales. Les pays sont également exhortés à calculer et à publier ces indices, sur une base trimestrielle et annuelle, pour des groupes de produits revêtant une importance particulière pour les pays*
- *élaborer et publier, le cas échéant, sur une base régulière, les données mensuelles et trimestrielles corrigées des variations saisonnières du commerce international de marchandises ; fournir dans leurs métadonnées des informations sur les méthodes de correction, la qualité des données, etc.*
- *intégrer le registre du commerce avec le registre des entreprises et prendre des mesures en vue de mettre en place un système intégré des statistiques économiques pour l'élaboration et l'analyse de données*

II. Statistiques du commerce international des services

- les statistiques du commerce des services sont un outil essentiel dans les négociations commerciales car les pays doivent comprendre et évaluer précisément leurs intérêts offensifs et défensifs afin de définir les politiques commerciales et les positions de négociation les plus appropriées dans ce contexte
- Avant la publication du MSCIS 2010, la signification statistique classique de commerce international des services était celle figurant dans le MBP6, où il est défini comme un échange entre résidents et non-résidents d'une économie. Cette définition est très voisine de la notion de commerce des services du compte "reste du monde" du SCN 2008. ***Le MSCIS étend le champ d'application du commerce international des services aux services fournis par l'intermédiaire des filiales étrangères établies à l'étranger.*** Ces services et les statistiques correspondantes, qualifiées ici de Statistiques du commerce des services des filiales étrangères (FATS).

II. Statistiques du commerce international des services

- Selon Hoekman (1995), les principaux problèmes de données qu'ont rencontrés les négociateurs commerciaux pendant le Cycle d'Uruguay, le premier à aborder le commerce des services, concernaient la cohérence et la couverture, l'identification du pays partenaire, le niveau de désagrégation, la possibilité d'effectuer des comparaisons entre les périodes, la concordance entre les statistiques commerciales et les données relatives à la production et, enfin, le manque de données sur les ventes par les filiales étrangères, une caractéristique essentielle de ce qui a depuis été développé dans le cadre des statistiques sur les filiales étrangères (FATS).

II. 1. Normes internationales

- le MSCIS 2010 n'est pas un cadre statistique autonome; il a des liens forts et étroits avec d'autres cadres statistiques et avec les classifications existantes.
- Plus spécifiquement, "le cadre du MSCIS 2010 s'appuie sur deux fondements principaux pour présenter la fourniture internationale de services :
 - *les transactions entre résidents et non-résidents (fondées sur le MBP6);*
 - *la fourniture de services par l'intermédiaire des filiales étrangères (fondée sur les statistiques sur les filiales étrangères ou FATS)" (MSCIS 2010, § 2.53).*

Le MSCIS 2010 est donc étroitement lié non seulement au MBP6 mais aussi au SCN 2008 puisque le système des FATS "s'inspire dans une large mesure des concepts et définitions contenues dans le SCN 2008" (MSCIS 2010, § 2.57).

En outre, l'EBOPS 2010 est étroitement liée aux autres classifications statistiques, en particulier la classification des services du MBP6, dont elle offre une ventilation plus détaillée, mais aussi à la CPC Version 2 et à la CITI, Rev.4.

II. 1.1 MSCIS 2010 et MBP6

- Le MSCIS est pleinement cohérent avec le MPB6 en ce qui concerne les transactions entre résidents et non-résidents. Toutefois, il accroît le niveau de détail fourni dans le MPB6, en particulier par le biais de l'utilisation de l'EBOPS 2010, et ajoute des renseignements sur les ventes des entités sous contrôle étranger (conformément au système des FATS) aux renseignements sur les transactions entre résidents et non-résidents.

II. 1.2 MSCIS 2010 et SCN 2008

- "le SCN 2008 considère les "sociétés sous contrôle étranger" comme un sous-secteur de chacun des deux secteurs institutionnels de l'économie, les sociétés financières et les sociétés non financières. Les entreprises sous contrôle étranger ont un sens plus large dans le SCN 2008 que le sous-ensemble de filiales étrangères sous contrôle étranger couvert par les FATS.
- le SCN 2008 considère certaines "entreprises associées", qui sont celles où des non-résidents détiennent une participation comprise entre 10% et 50% des droits de vote, comme des entreprises sous contrôle étranger
- En revanche, le MSCIS 2010 recommande de se concentrer sur les entreprises qui sont contrôlées par le biais de la détention majoritaire de droits de vote; en d'autres termes, il recommande d'exclure les entreprises associées. Les entreprises couvertes dans les FATS sont donc un sous-ensemble des entreprises sous contrôle étranger selon la définition qu'en donne le SCN 2008" (MSCIS 2010, § 2.30)
- En outre, le SCN 2008 définit la plupart des variables économiques que le chapitre IV du MSCIS 2010 recommande d'établir pour les FATS. Elles comprennent les variables prioritaires (ventes/production, effectifs et valeur ajoutée brute)

II. 1.3 MSCIS et d'autres systèmes statistiques

- Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008 et Compte satellite du tourisme : recommandations concernant le cadre conceptuel 2008 ;
- Statistiques du commerce international de marchandises : concepts et définitions, 2010 ;
- Statistiques du commerce international de marchandises : concepts et définitions, 2010 ;
- Définition de référence de l'OCDE des investissements directs internationaux, quatrième édition, 2008 ;
- Mesurer la mondialisation : Manuel de l'OCDE sur les indicateurs de la mondialisation économique ;
- Manuel de recommandations relatives à la production des statistiques sur les filiales étrangères (FATS) d'Eurostat.

II.2. Classifications statistiques

- Le MSCIS 2010 encourage l'utilisation de l'EBOPS 2010 pour l'analyse du commerce international des services. L'EBOPS 2010 est une ventilation de la classification des services du MBP6 et elle est aussi étroitement liée à deux autres classifications statistiques majeures, à savoir la CPC Version 2 et la CITI, Rev.4.
- Plus particulièrement l'EBOPS 2010 est une Classification élargie des services de la balance des paiements (EBOPS 2010). Elle fournit d'autres ventilations de certaines catégories de la classification du MBP6, qui permet de répondre à un certain nombre de besoins des utilisateurs, s'agissant notamment de la fourniture des informations requises dans le cadre de l'AGCS.
 - *Principales rubriques : 1. Services de fabrication fournis sur des intrants physiques détenus par des tiers 2. Services d'entretien et de réparation, n.i.a. 3. Transports 4. Voyages 5. Construction 6. Services d'assurance et de pension 7. Services financiers. 8. Frais pour usage de propriété intellectuelle 9. Services de télécommunication, d'informatique et d'information 10. Autres services aux entreprises 11. Services personnels, culturels et relatifs aux loisirs 12. Biens et services des administrations publiques n.i.a.*

III. IDE et FATS

- Le MSCIS 2010 (paragraphe 4.6) indique que la détention de 10% des droits de vote est le niveau plancher recommandé pour l'IDE, mais le MSCIS 2010 recommande, à l'instar du Manuel de l'OCDE sur les indicateurs de la mondialisation économique, d'établir les FATS prioritairement pour le sous-groupe des filiales étrangères sous contrôle étranger. Le "contrôle" est réputé exister en cas de détention majoritaire (c'est-à-dire de contrôle de plus de 50%) des droits de vote à chaque étape de la chaîne de détention.
- les statistiques de l'IDE sont une composante des statistiques de la BDP et rendent compte des relations économiques internationales entre les investisseurs directs et les entreprises d'investissement direct. Elles mesurent plus précisément les flux d'IDE (à savoir les investissements et désinvestissements des unités résidentes à l'étranger et des unités non résidentes dans l'économie déclarante), et les positions et revenus correspondants.
- les FATS sont des statistiques sur l'activité des filiales étrangères. Elles comprennent en particulier des statistiques sur la production et/ou les ventes des filiales étrangères, qui correspondent plus ou moins aux transactions des activités de services, mais aussi des statistiques sur d'autres caractéristiques essentielles pour comprendre l'activité de ces filiales et leur impact sur l'économie d'accueil. Ces caractéristiques comprennent l'emploi, la valeur ajoutée, les dépenses en recherche-développement, les exportations et importations.